

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-274-59

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de règlement 01-274-59 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) (dossier 1239141002)

Avis est par les présentes donné :

Que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 mai 2023 d'un premier projet de règlement portant le numéro 01-274-59, tiendra une assemblée publique de consultation le 25 mai 2023 à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Que le règlement projeté vise à créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest);

Que ce premier projet de règlement vise la zone 1321, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Qu'au cours de cette assemblée publique la mairesse d'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce premier projet de règlement de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, et sur le site Internet de l'arrondissement montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 16 mai 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert